

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Le mardi 20 juin 2017
Pavillon Taillon, salle 458, 9 h

ORDRE DU JOUR

INVITÉS

Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Durée : 1 heure

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 20 juin 2017
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2017
4. Affaires étudiantes
5. Création/modification/évaluation de programmes/cours
 - 5.1 Département de sociologie et de criminologie [Annexe 1]
 - 5.1.1 Création des cours FASS 0239 et FASS 0242 – Transfert en bloc de crédits du CCNB (B. Sc. soc. avec majeure en criminologie et mineure en sociologie)
 - 5.2 Département de musique [Annexe 2]
 - 5.2.1 Rapport d'autoévaluation des programmes de musique
 - 5.3 Programme d'information-communication [Annexe 3]
 - 5.3.1 Demande d'exemption aux normes linguistiques du Conseil de la langue française
6. Proposition de professeure émérite : Annette Boudreau¹

¹ À noter que le dossier se trouve aux deux secrétariats de la Faculté (bureau de Gloria Belliveau et bureau de Lucille Léger).

7. Proposition de professeures associées au Département d'études françaises

7.1 Catherine Léger²

7.2 Émilie Urbain³

8. Rapport d'année sabbatique⁴

8.1 Pier Bouchard

9. Proposition de modification des EQE – Travail social [Annexe 4]

10. Proposition de modification des EQE – Département de sociologie et de criminologie [Annexe 5]

11. Informations

11.1 Rapport annuel de la FASS

11.2 Règlement 8.12 – Plan de cours

11.3 Dates des réunions du Conseil pour 2017-2018

11.4 Document type facultaire

11.5 Rendez-vous de l'AIUMni : 18-22 octobre 2017 (activité facultaire)

11.6 ...

12. Questions diverses

13. Clôture de la séance

² À noter que le dossier se trouve aux deux secrétariats de la Faculté (bureau de Gloria Belliveau et bureau de Lucille Léger).

³ À noter que le dossier se trouve aux deux secrétariats de la Faculté (bureau de Gloria Belliveau et bureau de Lucille Léger).

⁴ À noter que les documents se trouvent aux deux secrétariats de la Faculté (bureau de Gloria Belliveau et bureau de Lucille Léger).